

# BPJEPS - Canoë-Kayak

## o Le métier

Le BPJEPS Canoë-Kayak permet à son titulaire d'animer ou d'encadrer des activités nautiques en autonomie sans limitation de temps et en direction de tout public.

## o Lieux d'exercice

- Bases nautiques
- Bases de plein-air
- Clubs sportifs
- Collectivités territoriales
- Centres touristiques sportifs
- Clubs sportifs

## o Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire du PSC1
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak et disciplines associées
- Présenter une attestation de 100m nage libre
- Posséder un contrat d'apprentissage ou financer sa formation



## o Contenu et déroulement

15 mois de formation en alternance soit 2000h dont 653h de cours en centre de formation et environ 1 350h en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

La formation est financée par le CFA et l'apprenti perçoit un salaire selon les règles de l'apprentissage.

La formation débute par la préparation à l'épreuve de vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique puis aux certifications des UC1 et UC2. Alternance de contenus techniques, théoriques et pratiques avec l'appui pédagogique du maître d'apprentissage.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## o Exigences préalables à l'entrée en formation (VEP)

Être capable de réaliser des gestes techniques de base communs aux activités de canoë-kayak au moyen d'un test technique réalisé par le candidat.

Plus d'informations sur le site web du CREPS et sur l'annexe VI de l'arrêté du 27 février 2017

## o Epreuves de sélection

Oral de motivation



## o Modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription peut être téléchargé après remplissage du formulaire de préinscription sur le site internet du CREPS.
- Ce dossier à imprimer est à compléter et à accompagner des pièces requises. Il doit être retourné au CREPS de Wattignies par voie postale avant la date limite indiquée.



## o Tarif et financement

Tarif sur demande de devis personnalisé

**Formation traditionnelle**

[formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

**Formation apprentissage**

[apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

## o Contacts

**Renseignements administratifs**

formation traditionnelle : [formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

formation apprentissage : [apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

**Renseignements pédagogiques**

[frederic.loywyck@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:frederic.loywyck@creps-wattignies.sports.gouv.fr)



LE PROJET « DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE » EST COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE, L'EUROPE S'ENGAGE EN FRANCE AVEC LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

